

COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

SEANCE DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le lundi 19 novembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou supplésés (quorum = 12) : 12

Nombre de votants : 14

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 2
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 2
- Nombre de membres titulaires absents : 8

Membres titulaires présents :

- Bernard Baude
- Jean-François Caron
- Nathalie Delbart
- Laurent Duporge
- Nadine Lefebvre
- Christophe Pilch
- Sylvain Robert
- Jean-Marc Tellier
- Alain Wacheux
- Bruno Yard

Membres titulaires représentés par leur suppléant :

- Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune
- Bruno Troni suppléé par Yves Terlat

Membres titulaires ayant donné procuration :

- Bernard Blondel ayant donné procuration à Bernard Baude
- Michel Dagbert ayant donné procuration à Alain Wacheux

Membres titulaires absents :

- Bernard Czerwinski
- Olivier Gacquerre
- André Kuchcinski
- François Lemaire
- Pierre Moreau
- Jacques Napiéraj

- Thierry Tassez
- Jean Urbaniak

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance **Monsieur Sylvain Robert**.

A la demande du Président, Monsieur Sylvain Robert procède à l'appel des délégués. Ce dernier constate que 12 délégués sont présents ou suppléés, que le quorum de 12 est atteint et que le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

CONSIDERANT le Procès-verbal de la précédente séance du Comité syndical du 20 septembre 2018,

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président,

à l'unanimité

approuve le PV de la séance du Comité syndical du 20 septembre 2018

Fait à Lens le 19 novembre 2018

Le Président,



INTRODUCTION

Le président Alain Wacheux salue les personnes présentes pour ce 13^{ème} comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois. La séance du jour a fait l'objet d'une convocation adressée à chacun par courrier postal le 9 novembre.

Le président revient sur quelques actualités :

- **La visite du Président de la République sur le territoire**

Cette visite s'est déroulée en deux séquences :

- Le jeudi 8 novembre, dans le cadre des commémorations du Centenaire 14-18 à Notre-Dame de Lorette
- Le vendredi 9 novembre à Lens, Bully-les-Mines et Loos-en-Gohelle.

Le regret est unanime sur le peu d'éléments relatifs au Renouveau du Bassin minier et l'absence d'échanges approfondis avec les élus du territoire.

Sylvain Robert indique que la rencontre avec des acteurs de l'insertion au Centre social Vachala de Lens a permis un échange direct intéressant entre ces acteurs et le Président de la République. Peu de messages ou d'annonces directes ont en revanche été formulés, hormis les mesures pour réduire le coût du permis de conduire.

Jean-François Caron explique que le souhait du Président de monter sur le terril du 11/19 lui a été annoncé la veille dans la soirée. Du haut du terril, Jean-François Caron a pu faire son récit de la trajectoire du Bassin minier, mettre en évidence la transition dans laquelle ce territoire s'est engagé, insister sur la dimension culturelle et évoquer le projet de « Turbine de l'écotransition ». Le Président Macron s'est dit intéressé et souhaite avoir l'occasion d'en savoir plus.

- **Le Copil ERBM du 23 novembre**

Un Comité de pilotage de l'ERBM est programmé le 23 novembre après-midi. Le Président Wacheux rappelle que cette instance, présidée par le Préfet de Région, réunit les signataires de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier, soit l'Etat, la Région, les 2 Départements et les 8 EPCI du Bassin minier.

Le Président Wacheux souhaite que l'ambition renouvelée du territoire et les priorités exprimées par les élus soient entendues, respectées et mieux prises en compte, en particulier par l'Etat et les bailleurs :

- **Les élus du PMA portent aujourd'hui, collectivement, des projets ambitieux** : la Chaîne des Parcs, une feuille de route de transition énergétique et une stratégie d'écotransition, le BHNS, la destination touristique Autour du Louvre-Lens, etc
- Dans leurs communes et leurs agglomérations, les élus font face depuis des années à des défis sociaux, culturels, économiques qui les ont amenés à innover, à imaginer des réponses.

- Dans le cadre de l'ERBM, les élus ont fait le travail de priorisation des Cités minières, mettent en place les instances de pilotage pour mener à bien ce qui relève de leur responsabilité, lancent les études urbaines nécessaires,
- **Le territoire s'organise et s'outille progressivement**, la création du PMA n'en étant que l'une des manifestations.

Des questions importantes demeurent et notamment les suivantes :

- Quelle visibilité sur le soutien financier de l'Etat (Fonds de soutien à l'Investissement) aux interventions des communes et EPCI qui doivent accompagner la rénovation des logements ? Quels volumes ? Quels critères ? Quels calendrier et modalités de programmation ?
 - Quelle articulation entre les financements Etat, Région, et Département ?
 - Quelle articulation entre les dispositifs ERBM, Cœur de Ville, PNRU ?
 - Quels changements de pratiques dans l'action des bailleurs sociaux, notamment dans la prise en compte des priorités définies par les élus et leur information sur les travaux entrepris ?
 - Quelle efficacité du dispositif de « zones franches » (« Bassin urbain à dynamiser ») ?
 - Quelles mesures nouvelles sur les volets « santé » et « éducation » en particulier, au-delà de l'intervention de droit commun ?
- **Interpellation du Président de Région sur le REGL (Réseau Express Grand Lille)**

Le **Président Wacheux** informe le Comité syndical qu'il a interpellé le Président de Région sur les suites que ce dernier entend donner au projet de « Réseau Express Grand Lille », initié par la précédente majorité régionale.

Il rappelle que ce projet consiste à désengorger la liaison entre la Métropole Lilloise et le Bassin minier. Les déplacements quotidiens entre ces deux territoires sont en effet de plus en plus intenses, dans les deux sens. L'engorgement de la liaison routière mais aussi ferroviaire complique le quotidien d'un nombre croissant des habitants, pèse sur le développement du territoire et la qualité de son environnement.

Face à cette situation, la précédente majorité régionale avait proposé la création d'une nouvelle liaison ferroviaire cadencée. Depuis 2015, dans le cadre du processus de concertation et d'enquête publique lancé par le Conseil régional, les trois Agglomérations membres du PMA ont soutenu ensemble ce projet.

En mai 2017, Xavier Bertrand a affirmé publiquement « ne pas vouloir abandonner le projet » tout en appelant à sa modification notamment pour tenir compte de la nouvelle échelle Hauts-de-France. Il annonçait que la Région financerait de nouvelles études approfondies.

Depuis cette date, force est de constater qu'aucune avancée notable n'est intervenue dans ce dossier.

C'est pourquoi, en accord avec les Présidents de la CALL et de la CAHC, un courrier du PMA a été adressé à Xavier Bertrand pour l'interroger sur ses intentions.

- **Invitation à participer au SIMI (Salon de l'immobilier d'entreprise à Paris en décembre)**

Les 3 agglomérations membres du PMA et le SIZIAF (qui gère la zone Industrielle Artois-Flandre) participeront, sous la bannière du PMA, au SIMI à Paris les 5, 6 et 7 décembre. Le SIMI est l'un des principaux Salons annuels de l'immobilier d'entreprise en France. C'est l'occasion pour le PMA de valoriser l'offre de son territoire auprès des investisseurs, industriels et acteurs de l'immobilier d'entreprises.

En tant qu'exposant, le PMA dispose de badges d'accès gratuit au Salon. Le Président Wacheux propose aux élus du Comité syndical intéressés de se faire connaître auprès de l'équipe du PMA dans les meilleurs délais.

TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE ET TRANSITION ENERGETIQUE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

Le projet métropolitain de « Turbine de l'éco-transition »

Alain Wacheux revient sur la genèse de cette dynamique.

Dès 2016, à la création du Pôle Métropolitain de l'Artois, la Troisième Révolution Industrielle et la Transition écologique ont constitué des piliers fondateurs.

En 2017, constatant le caractère stratégique, structurant et fédérateur de la question de l'énergie pour l'avenir du territoire, le Comité syndical du PMA a initié un grand « Forum Energie », organisé avec l'association Euraleis et l'AULA. Il a permis de mobiliser tout au long de l'année une centaine d'acteurs de tous les horizons (collectivités, industriels, bailleurs sociaux, chercheurs, associations...).

Cette démarche a donné lieu à l'écriture d'une « Feuille de route pour la transition énergétique du Pôle Métropolitain de l'Artois » présentée à Liévin le 13 décembre 2017. Dans ce cadre, plus de 50 projets exemplaires déjà engagés ont été recensés sur le territoire et le « portrait énergétique du territoire » a été dressé.

Les Communautés d'agglomération, les Communes, les acteurs du territoire ont pris des initiatives et sont engagés sur ces thématiques de l'écotransition depuis plusieurs années.

Cette année,

- Le Pôle Métropolitain de l'Artois a été reconnu (en avril 2018) au plan régional; comme « Territoire démonstrateur Rev 3 » ;
- Le Pôle Métropolitain s'est vu proposé par l'ADEME un soutien financier ;
- La réalisation d'un « cadastre solaire » à l'échelle du PMA, l'une des actions concrètes figurant dans la Feuille de route, est à l'ordre du jour de la présente séance ;
- A l'initiative du PMA et avec l'appui technique du CD2E, un groupe de travail consacré au développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux entre les communes du territoire volontaires s'est mis en place début octobre dernier : une quinzaine de communes y participent ;
- L'Agence d'urbanisme de l'Artois a lancé le travail de recensement des friches du territoire pour en définir le potentiel de production d'Energies Renouvelables ;
- Le CD2E, avec un financement du PMA, est en train :
 - o De mettre au point et d'expérimenter un dispositif de garantie de la qualité des rénovations des logements miniers ;
 - o De piloter une action ambitieuse de montée en compétences dans les entreprises du bâtiment ;
 - o D'accélérer son action de construction d'une filière de production d'écomatériaux ;

En tant que « Territoire démonstrateur Rev 3 », le PMA a eu l'opportunité de s'exprimer lors du Forum Mondial de l'Économie Responsable dont la 12^{ème} édition avait lieu les 16, 17 et 18 octobre dernier à Lille. Cet événement a accueilli plusieurs milliers de visiteurs et d'intervenants d'Europe et

du monde venus échanger sur les « bouleversements technologiques, sociétaux et économiques de l'époque » et présenter « leurs réflexions et bonnes pratiques ».

Aussi, le Président Wacheux souligne que de multiples initiatives et réussites, ainsi qu'une reconnaissance de la légitimité du territoire sur ces questions sont enregistrées.

Cependant, on ne peut se satisfaire de leur juxtaposition.

Le Président appelle à agir de façon à ce qu'elles fassent **ystème**, à leur donner un **sens**, à montrer que, mises en synergie, elles sont **une façon d'investir l'avenir** et de faire face aux défis d'aujourd'hui.

Il y a une opportunité de **franchir un cap**, en construisant un **véritable projet métropolitain** autour de **l'écotransition** avec quelques objectifs clés :

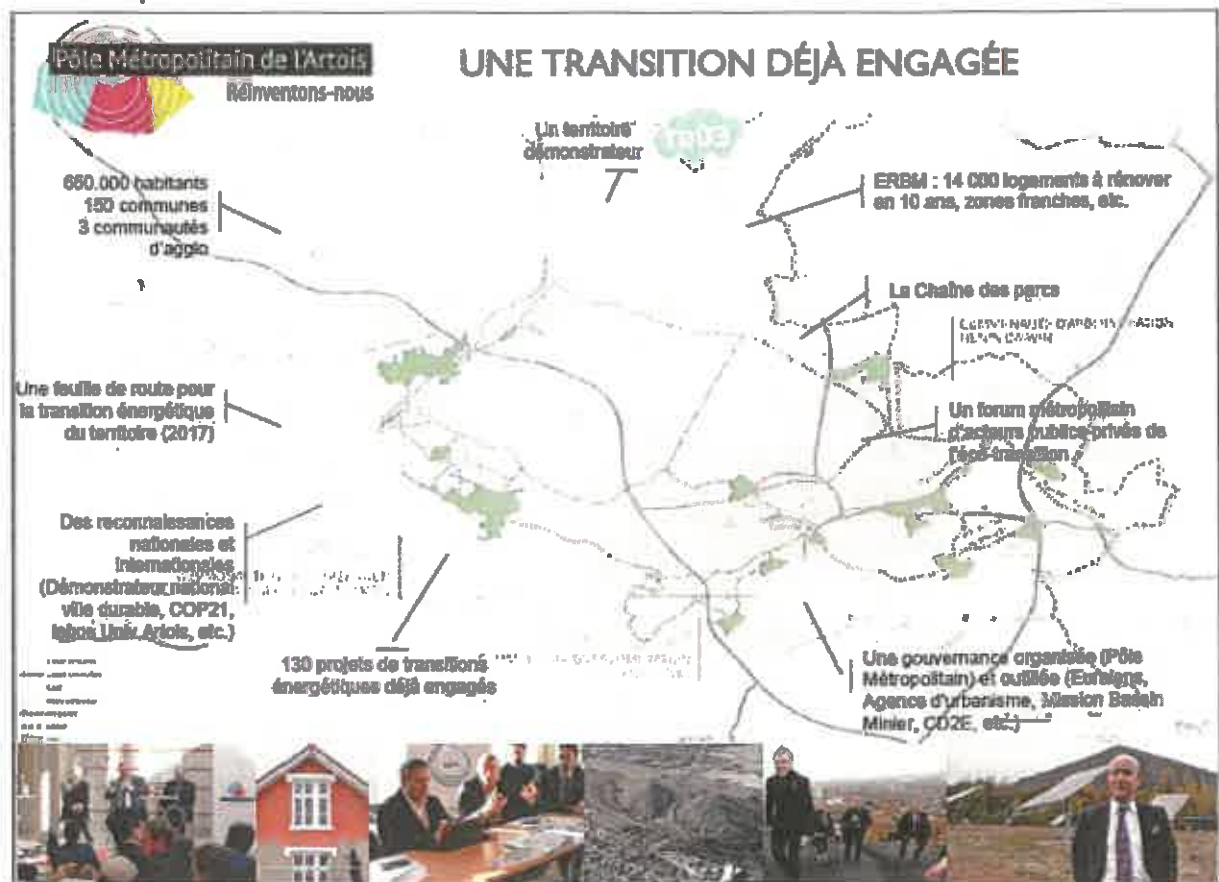
- **Aborder la transition écologique par les opportunités qu'elle crée ;**
- Créer des emplois dans les filières liées à l'écotransition : agriculture, bâtiment, industries, services ;
- Offrir davantage d'outils de formation, d'innovation, d'insertion dans ces filières ;
- Faire du PMA un exemple et renforcer son attractivité ;
- Redonner du pouvoir d'achat en réduisant la facture énergétique des ménages, des entreprises, des collectivités ;
- Mobiliser les forces vives du territoire, la société civile, la jeunesse autour d'un projet fédérateur et d'avenir ;
- Redonner à la population, fierté, confiance et foi en l'avenir.

Le Président invite Jean-François Caron, élu référent « Energie, Economie, Troisième révolution industrielle » pour le PMA, à présenter l'état de la réflexion engagée sur le projet métropolitain de « Turbine de l'écotransition ».

Jean-François Caron identifie **trois enjeux clés** :

- **Frappé de plein fouet dès les années soixante par la récession de l'activité charbonnière, le Bassin minier « expérimente » depuis plus de quarante ans les conséquences d'un modèle de développement dont les limites éclaboussent aujourd'hui une grande partie de l'Europe et du monde occidental. Depuis des années, les élus de ce territoire imaginent des réponses. L'enjeu aujourd'hui est le changement d'échelle, la mise en synergie et la massification de ces expérimentations. L'échelle du PMA permet de l'envisager.**
- **La transition à conduire ne sera bénéfique que si elle est juste et solidaire, que si elle permet à chacun de saisir les opportunités qu'elle crée, que si la dimension sociale et culturelle est pleinement prise en compte et traitée. L'actualité nationale de ces dernières semaines l'enseigne avec acuité.**
- **Les territoires détiennent la clé. L'approche descendante et uniforme à l'échelle nationale montre ses limites et se trouve en grande difficulté pour répondre à ces défis.**

Le Pôle Métropolitain propose de s'engager, de devenir un cas d'école de l'écotransition, afin de répondre aux besoins de la population et de préserver la capacité des générations futures à répondre aux leurs.



La proposition : conclure un « Pacte Territorial pour l'Écotransition du Pôle Métropolitain de l'Artois ».

Il s'agit aujourd'hui de partager une intention politique pour passer des mots aux actes, prendre collectivement le virage de la Troisième révolution Industrielle, faire du territoire du PMA un démonstrateur européen de résilience territoriale en développant « La Turbine de l'Écotransition ».

La Turbine de l'écotransition consiste, en une formule, à « massifier la transition métropolitaine » autour de 5 axes principaux :

- Pour le territoire, éradiquer les passoires thermiques, réduire la facture énergétique (17 milliards d'euros par an à l'échelle du Pôle Métropolitain, ménages, collectivités et entreprises confondus), exploiter le potentiel énergétique ou constructif des friches, développer massivement les circuits courts alimentaires et l'agriculture biologique ;
- Pour la formation, construire une nouvelle offre professionnelle autour des métiers de l'écotransition, qualifier les PME et TPE des métiers du bâtiment, de l'énergie, des circuits courts alimentaires, augmenter leur compétitivité, favoriser les débouchés et dispositifs apprenants ;
- Pour l'emploi et l'économie, engager l'écotransition des logements avec les entreprises du territoire qualifiées, faire de la commande publique un levier structurel majeur et systématique d'écotransition (tous les appels d'offres labélisés REV3, ESS, RSE), faciliter l'accueil, l'implantation et le développement des écoentreprises, réduire drastiquement le chômage et l'inactivité en développant l'économie sociale et solidaire, les nouveaux modèles économiques (économie circulaire territorialisée et par secteurs, économie des

fonctionnalités et de la coopération), les chantiers d'insertion par le travail, les tiers lieux d'échange de biens et de services et les marqueurs d'échange type monnaies locales complémentaires ;

- **Pour les habitants**, augmenter le pouvoir d'achat des ménages en diminuant leurs factures énergétiques, améliorer le confort de vie, impliquer les habitants dans la transition et la coproduction des projets de transformation de la ville, lutter contre l'abstention, déployer un revenu universel d'existence pour lutter contre la précarité, développer la capacité créative, la prise d'initiative, et les compétences individuelles et collectives à agir en faveur de l'écotransition ;
- **Pour la Région et la France**, contribuer à la réussite des engagements climatiques et de transition énergétique, alimentaire et démocratique, participer à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement, structurer la transition par l'implication et la mise en réseau des territoires pilotes et l'exemplarité du Pôle Métropolitain de l'Artois dans cette mise en réseau, notamment de territoires miniers européens.

Concrètement, pour réussir ce projet métropolitain, il s'agit :

- De donner aujourd'hui un « **top départ** » politique en manifestant l'engagement des élus du Pôle Métropolitain à porter ensemble ce projet de Turbine de l'Ecotransition ;
- De lancer un processus participatif et inclusif permettant le concours de tous à sa réussite, au premier rang desquels les agglomérations et les communes, sans oublier les milieux économiques et académiques, la société civile et l'ensemble de la population, notamment à l'occasion d'un **grand forum ouvert de l'écotransition du Pôle Métropolitain qui aura lieu le 29 janvier 2019** ;
- De poursuivre le travail de **recensement des projets et initiatives**, publics et privés, qui concourent à l'écotransition du territoire ;
- D'imaginer comment **mettre en synergie et amplifier ces projets et initiatives**, comme le territoire a su le faire pour ses espaces naturels avec la Chaîne des Parcs ; de repérer ceux qui ont besoin de financements pour démultiplier leur impact, ceux qui peuvent être regroupés pour nourrir des stratégies territoriales, ceux qui peuvent être déclinés dans d'autres communes ;
- De proposer aux **autorités régionales, nationales et européennes (Région, Etat, Caisse des dépôts, ADEME, CGET, AFD, UE...)** de s'y impliquer, pour faire de ce territoire un véritable « **démonstrateur européen de la résilience territoriale** » ;
- De se donner les **outils de pilotage et d'ingénierie** qui permettent de réussir cette massification.

Le président Wacheux souligne qu'il revient aux élus de partager cette ambition, de manifester leur volonté, leur adhésion et leur capacité d'entraînement.

Il invite chacune des trois Agglomérations du PMA à se saisir de ce projet et à identifier, dans leurs propres politiques publiques et initiatives, celles qui peuvent y contribuer.

Il demande aux Ingénieries du territoire d'y travailler ensemble et de produire les documents qui permettront de solliciter la Région, l'Etat et l'Europe.

Christophe Pilch suggère de proposer aux territoires voisins de s'y associer.

Bernard Baude rappelle que ceux qui ont l'énergie détiennent le pouvoir. Se réapproprier et relocaliser les sources de production d'énergie, c'est aussi se libérer d'une dépendance à l'égard de régimes dont on ne peut cautionner les pratiques. De même, s'agissant des énergies renouvelables et des technologies de stockage de l'énergie, il convient d'être vigilants sur les conditions dans lesquelles les matériaux et composants sont extraits ou produits. Le 20 novembre est la journée de la **Convention internationale des droits des enfants**. Bernard Baude propose d'intégrer cette vigilance dans la stratégie de transition énergétique du PMA.

Jean-François Caron précise que le premier gisement énergétique réside dans les économies d'énergie et l'efficacité énergétique. Ces dernières constituent de formidables opportunités de développement et d'emplois pour le bâtiment, l'industrie, l'agriculture.

Sylvain Robert considère que ce projet de Turbine de l'écotransition est le premier grand sujet d'envergure pour le PMA, qu'il peut lui donner une véritable visibilité et un levier d'échange avec ses territoires voisins.

Jean-Marc Teller souligne le potentiel offert par l'exploitation du gaz de mine (grisou) qui s'échappe naturellement du sol et dont la captation permet de produire de la chaleur et de l'électricité. Ce potentiel est exploité par Gazonord à Avion et Béthune. Diverses contraintes réglementaires et techniques empêchent cependant encore d'en tirer tous les bénéfices.

Nadine Lefebvre abonde en indiquant que le réseau béthunois bénéficie désormais également à Beuvry. Elle signale également dans sa commune le projet de ferme photovoltaïque en cours de développement sur la friche de l'ancienne centrale thermique.

Christophe Pilch signale le potentiel offert par les 700 hectares de sols pollués autour de Métaeurop.

Le Président Wacheux conclut l'échange : il propose et obtient l'accord du Comité syndical :

- Pour engager le PMA dans ce projet de Turbine de l'écotransition ;
- Pour en saisir les 3 EPCI membres et les ingénieries et pour envisager une réunion commune des trois conseils communautaires pour en débattre et se l'approprier ;
- Pour élargir l'engagement dans ce projet aux acteurs économiques, académiques, à la société civile, aux autorités régionales, nationales et européennes, notamment à l'occasion du forum de l'écotransition organisé par le PMA le 29 janvier 2019. Il invite chacun à noter ce rendez-vous à son agenda.

Fait à Lens le 19 novembre 2018

Le Président,



DELIBERATIONS

Délibération n°2018/PMA0076.

CONSULTATION POUR LA REALISATION D'UN CADASTRE SOLAIRE A L'ECHELLE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 19 novembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 12

Nombre de votants : 14

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 2
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 2
- Nombre de membres titulaires absents : 8

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Laurent Duporge, Nadine Lefebvre, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Jean-Marc Tellier, Alain Wacheux, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune, Bruno Troni suppléé par Yves Terlat.

Membres titulaires ayant donné procuration : Bernard Blondel ayant donné procuration à Bernard Baude, Michel Dagbert ayant donné procuration à Alain Wacheux.

Membres titulaires absents : Bernard Czerwinski, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski, François Lemaire, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Thierry Tassez, Jean Urbaniak

RAPPORT PRESENTE PAR MONSIEUR JEAN-FRANCOIS CARON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et le Décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois »

CONSIDERANT

- La mobilisation du territoire tout au long de l'année 2017 dans le cadre du forum sur l'Énergie organisé par l'association Euralens à l'initiative du PMA et la nécessité de décliner la « feuille de route » pour la transition énergétique et la TRI du Pôle Métropolitain de l'Artois présentée en décembre 2017 à Liévin ;
- La dynamique Régionale REV3 et la mise en place du Collectif Régional de l'Énergie Solaire (CORÉSOL) visant à travailler collectivement au développement et à la massification du solaire thermique et du photovoltaïque en région ;
- La nécessité de disposer d'un état des lieux précis des potentialités offertes par l'ensemble des toitures des bâtiments du territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois pour alimenter les démarches d'élaboration et de suivi des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) ;
- L'utilité, pour les Agglomérations membres du PMA et leurs Espaces Info Énergie, de disposer d'un outil permettant de donner des informations fiables et objectives aux habitants et propriétaires de bâtiments et d'inclure le solaire dans une approche plus globale des enjeux énergétiques liés à un bâtiment ;
- L'opportunité de sensibiliser l'ensemble des propriétaires du territoire, particuliers, entreprises, collectivités aux possibilités de développement du solaire sur leurs propriétés ;
- L'intérêt d'associer l'image du Pôle Métropolitain de l'Artois à la création d'un cadastre solaire à son échelle, ce qui serait relativement inédit à cette échelle en France et conforterait son positionnement d'excellence sur la thématique de la transition énergétique ;
- Des retombées économiques et sociales locales qui peuvent découler du développement d'une filière sur le photovoltaïque et le solaire thermique ;

Sur la base du cahier des charges rédigé et de la cartographie en 3D fournis par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA), il est proposé de lancer une consultation pour confier la réalisation d'un cadastre solaire à un bureau d'études spécialisé sous la forme d'un marché public à procédure adaptée.

La prestation attendue se déroulera en 3 phases :

- PHASE 1 : Évaluation du gisement solaire sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois
- PHASE 2 : Détermination du potentiel solaire de chaque toiture à partir de la cartographie 3D mise à disposition par l'AULA
- PHASE 3 : Accompagnement du Pôle Métropolitain dans la diffusion et la promotion du cadastre solaire.

A compter de la notification du marché, la durée de la prestation est estimée à 6 mois hors délais de validation. Sur la base des expériences d'autres agglomérations, les dépenses pour la réalisation du cadastre solaire du Pôle Métropolitain de l'Artois sont estimées à 75.000 euros HT.

Cette opération est éligible à un financement par l'ADEME pouvant aller jusqu'à 70%. La demande de financement doit être faite sur la base d'un résultat d'appel d'offres. Cette demande sera donc effectuée à l'issue de la consultation autorisée par la présente délibération. La signature du marché n'interviendra qu'au regard de l'attribution d'un cofinancement par l'ADEME.

L'appel d'offres fera l'objet d'une publication dans le Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP).

Les critères de choix seront les suivants : 70% pour la valeur technique de l'offre et 30% pour son prix.

Le calendrier prévisionnel de cette mission est le suivant :

- Appel d'offres : novembre 2018
- Commission d'appel d'offres : janvier 2019
- Dépôt de demande de financement auprès de l'ADEME : janvier/février 2019
- Estimation de la période de notification de l'ADEME concernant la demande de financement : mars 2019
- Ordre de service au prestataire retenu par la CAO : avril 2019
- Fourniture du cadastre : octobre 2019

RAPPELANT que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- à lancer, conformément au Code des Marchés Publics, un appel d'offres à procédure adaptée pour la réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle du pôle Métropolitain de l'Artois
- à signer tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution du marché ;
- à solliciter les partenaires institutionnels, en premier lieu l'ADEME, pour le cofinancement de cette mission.

Fait à Lens le 19 novembre 2018

Le Président,



**CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION TRANSITION ENERGETIQUE / ECO-TRANSITION
TERRITORIALE, DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC L'ADEME**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 19 novembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 12

Nombre de votants : 14

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 2
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 2
- Nombre de membres titulaires absents : 8

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Laurent Duporge, Nadine Lefebvre, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Jean-Marc Tellier, Alain Wacheux, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune, Bruno Troni suppléé par Yves Terlat.

Membres titulaires ayant donné procuration : Bernard Blondel ayant donné procuration à Bernard Baude, Michel Dagbert ayant donné procuration à Alain Wacheux.

Membres titulaires absents : Bernard Czerwinski, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski, François Lemaire, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Thierry Tassez, Jean Urbanlak

RAPPORT PRESENTE PAR MONSIEUR JEAN-FRANCOIS CARON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'articles 3-3 1°) ;

VU le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N°2016/0010B du 9 mai 2016 relative au régime indemnitaire applicable au personnel du PMA ;

VU sa délibération N°2018/PMA0073 du 20 septembre 2018 relative à la demande de subvention déposée par le PMA auprès de l'ADEME pour la conduite de la mise en œuvre de sa feuille de route de transition énergétique ;

VU la décision d'attribution de l'ADEME (notification en cours) ;

SOUS LA PRÉSIDENCE de Monsieur Alain WACHEUX, Président ;

CONSIDÉRANT ce qui suit :

- Le 13 décembre 2017 à Liévin, la « Feuille de route pour la transition énergétique du PMA » était présentée.
- Partie-prenante de cette dynamique collective, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a proposé au PMA de l'accompagner financièrement dans la mise en œuvre de cette feuille de route :
 - Un soutien de 24.000 € par an pendant 3 ans pour le financement d'un poste de « chargé de mission transition énergétique territoriale » au sein du PMA,
 - jusqu'à 20.000 € par an pour des actions de communication, d'animation, de sensibilisation menées à l'échelle du PMA,
 - et jusqu'à 70% de cofinancement pour les études et actions induites (cadastre solaire, recensement des friches au regard de leur potentiel énergétique, etc)
- Le Comité syndical du PMA a autorisé Monsieur le Président à solliciter le financement par l'ADEME du poste de « chargé de mission transition énergétique territoriale ».
- L'ADEME a validé la demande de financement déposée par le PMA. La notification officielle est cours de transmission au PMA.
- Le coût du poste de « chargé de mission transition énergétique territoriale » pour le PMA est estimé à 55.000 € par an (montant qui pourra varier en fonction de l'ancienneté et du niveau de formation du/de la candidat(e) qui sera retenu(e), soit, compte tenu du financement ADEME de 24.000 € par an, une charge nette pour le PMA de 31.000 € par an.
- Ce chargé de mission « transition énergétique territoriale » sera chargé à 100% de l'animation, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la « Feuille de route pour la transition énergétique du PMA » :
 - animation et coordination des travaux communs inter-agglomérations en matière de transition énergétique et d'écotransition ;
 - suivi des actions relatives au développement des énergies renouvelables à l'échelle du PMA ;
 - suivi des actions initiées par le PMA en matière de rénovation énergétique dans le bâtiment dans le cadre du partenariat entre le CD2E et le PMA ;
 - animation des acteurs sur la transition énergétique et coordination des actions à l'égard des citoyens ;
 - interlocuteur technique avec l'ADEME et la Région ;
 - préparation des instances de pilotage politique et technique à l'échelle du PMA.
- L'absence de cadre d'emplois implique la création d'un emploi de « chargé de mission transition énergétique /écotransition territoriale » à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2018 ;
- Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public relevant de la catégorie A de la filière administrative ;
- L'agent ainsi recruté sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans ;

- L'agent devra justifier d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau minimal Bac+3 ou d'une expérience professionnelle minimale de 3 ans dans le secteur de la transition énergétique et de l'écotransition ;
- Le régime indemnitaire en vigueur au sein du PMA sera applicable à l'agent recruté ;

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président ;


APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Lens le 19 novembre 2018

Le Président,





COMMUNICATIONS / DISCUSSIONS (suite)

Point d'étape sur l'actualisation en cours du Schéma stratégique de la Chaîne des Parcs confiée au Groupement conduit par Michel Desvigne

Christophe Pilch revient sur le temps-fort qui a eu lieu le 14 novembre dernier à Wingles, dans les locaux du Parc Marcel Cabiddu, avec la présentation par Michel Desvigne de sa proposition d'actualisation du Schéma stratégique de la Chaîne des Parcs.

Cette séance « spéciale » du groupe d'élus PMA « Chaîne des Parcs » avait été ouverte largement, compte tenu de son objet exceptionnel, à l'ensemble des élus du PMA et aux maires directement concernés. Une cinquantaine de personnes étaient présentes ainsi que M. le sous-préfet de Lens et Denis Delcour, le nouveau directeur de la DDTM62.

La mission d'AMO confiée en avril 2018 par le PMA, pour trente mois, au groupement conduit par Michel Desvigne est arrivée à une étape importante : après plusieurs mois de travaux, des rencontres avec les élus début septembre, une présentation intermédiaire devant le groupe d'élus le 3 octobre, Michel Desvigne a présenté une proposition de Schéma stratégique actualisé de la Chaîne des Parcs.

Cette proposition a reçu un accueil très favorable des élus présents.

A l'issue de la séance du 14 novembre, Michel Desvigne et ses équipes vont intégrer les (quelques) demandes formulées par les élus et établir un projet de Schéma stratégique actualisé de la Chaîne des Parcs. Ce projet va être adressé aux 4 collectivités membres du PMA (les 3 Agglomérations et le Département) afin que celles-ci, dans un délai de 2 à 3 mois, puissent faire part officiellement de leurs réactions (au regard de leurs propres priorités et capacités d'action).

Enfin, lors d'une prochaine séance du Comité syndical du PMA, le nouveau Schéma stratégique de la Chaîne des Parcs fera l'objet d'une adoption formelle.

Les études de cas ou d'approfondissement, prévues dans l'accord-cadre de 30 mois avec l'équipe Desvigne, pourront ensuite être commandées.

Gilles Huchette, directeur d'Euralens, qui outille le PMA sur le suivi de la Chaîne des Parcs, fait une présentation synthétique de la proposition de Schéma stratégique de Michel Desvigne.

**LA CHAÎNE DES PARCS
NOUVEAUX ENJEUX**

**AFFIRMER LE RÔLE DE LA CHAÎNE DES PARCS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE,
EN S'APPUYANT SUR LES SINGULARITÉS PROPRES À CHAQUE SITE**



**UN ATOUT POUR LA VIE
QUOTIDIENNE DES HABITANTS :
SANTÉ, NATURE, LOISIRS,
MOBILITÉS, CULTURE**



**UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE :
PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT,
VALORISER LES PROJETS
D'AMÉNAGEMENT**



**UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE :
SOUTIEN DES FILIÈRES (SPORTS/
LOISIRS, HÔTELLERIE / RESTAURATION,
ÉNERGIES RENOUVELABLES...),
CRÉATION D'EMPLOIS**

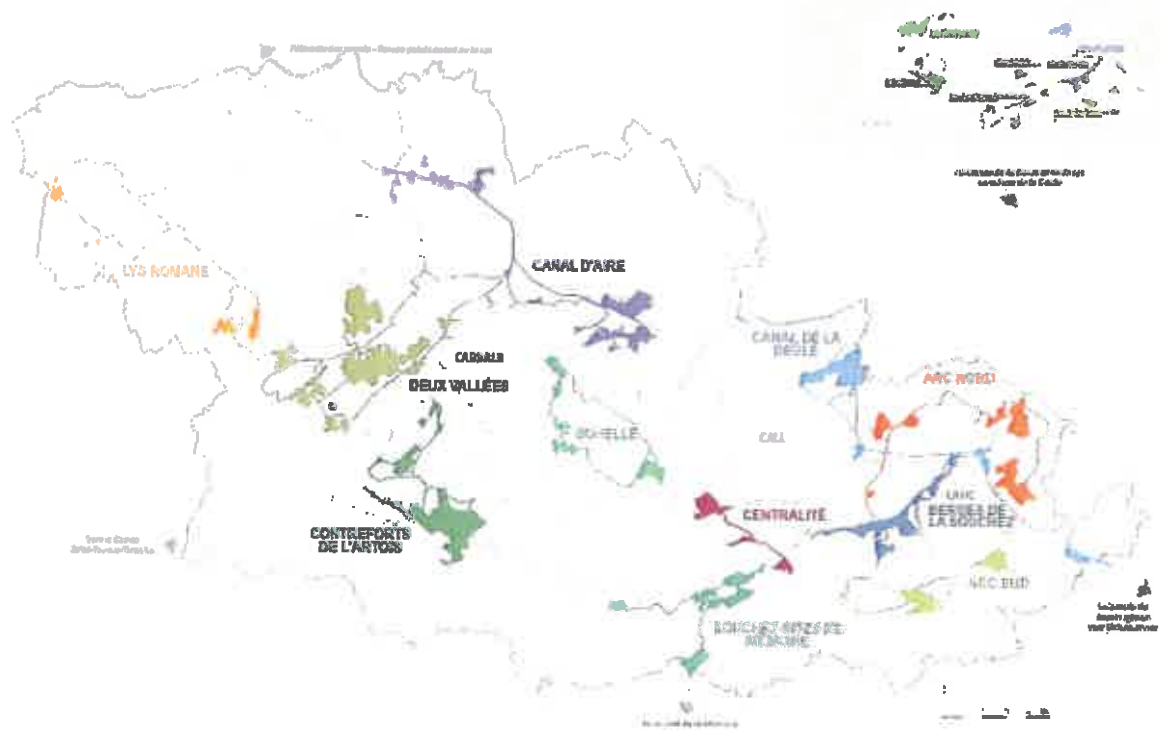
PÔLE MÉTROPOLITAIN DE L'ARTOIS

11

SDP, VD, ALDRE, MOTOP, CABINET EUST BELLANGER BLANCHET

**LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018 :
11 GRANDES UNITÉS OPÉRATIONNELLES**

**EN 2015 :
7 GRANDES UNITÉS**



JEUNES EN SERVICE CIVIQUE « CHAÎNE DES PARCS » : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION UNIS-CITE

L'an deux mille dix-huit, le lundi 19 novembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 12

Nombre de votants : 14

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 2
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 2
- Nombre de membres titulaires absents : 8

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Laurent Duporge, Nadine Lefebvre, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Jean-Marc Tellier, Alain Wacheux, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune, Bruno Tröni suppléé par Yves Terlat.

Membres titulaires ayant donné procuration : Bernard Blondel ayant donné procuration à Bernard Baude, Michel Dagbert ayant donné procuration à Alain Wacheux.

Membres titulaires absents : Bernard Czerwinski, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski, François Lemaire, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Thierry Tassez, Jean Urbaniak

RAPPORT PRESENTE PAR MONSIEUR CHRISTOPHE PILCH

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois »

VU sa délibération n°2016/PMA0027 du 11 octobre 2016 relative à l'opération « Faisons vivre la Chaîne des Parcs » et à l'engagement de 20 jeunes en service civique dans le cadre d'un partenariat avec l'association Unis-Cité ;

VU sa délibération n°2017/PMA0050 du 11 septembre 2017 portant renouvellement de l'opération et du partenariat avec Unis-Cité pour l'année 2018 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- Après une première expérience en 2017, le PMA a engagé en janvier 2018 une seconde promotion de vingt jeunes dans le cadre d'une mission de service civique pour « faire vivre la Chaîne des Parcs » ;
- Le PMA a confié en 2018, comme en 2017, la mise en œuvre de cette opération à l'association Unis-Cité dans le cadre d'une convention de partenariat ;
- La mission des jeunes en service civique a consisté à amplifier les animations et événements organisés sur les sites composant la Chaîne des Parcs, à aller à la rencontre des habitants et usagers pour améliorer la connaissance de ces espaces et relever les attentes, à concevoir des supports de communication et de promotion de la Chaîne des Parcs, à organiser la deuxième édition de la « Fête de la Chaîne des Parcs » qui a eu lieu le dernier week-end de juin 2018 ;
- Le bilan de cette seconde promotion s'avère satisfaisant et en progrès par rapport à la première année :
 - Les 20 jeunes engagés en 2018 étaient originaires de 16 communes différentes dont 15 sur le territoire du PMA. 11 filles, 9 garçons, avec une moyenne d'âge de 20,8 ans ;
 - Les jeunes ont organisé tout au long du 1^{er} semestre 2018 une trentaine de manifestations et activités dans les différents parcs ;
 - Ils ont créé et animé la page Facebook « Chaîne des Parcs » ;
 - Ils ont participé étroitement à la préparation et à l'animation le Jour J de la Fête de la Chaîne des Parcs : accueil des prestataires (tyrolienne, éjector, ...), concours photo, animation peintres sur les Berges de la Souchez, parcours découverte du Parc des Îles, balade pédestre entre Haillicourt et le Parc d'Olhain, stand d'accueil et de présentation de la Chaîne des Parcs, etc.

Monsieur le Président PROPOSE :

- De reconduire l'opération pour une troisième année et pour une promotion ouverte à 24 jeunes ;
- De renouveler la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité pour une durée d'un an ;

Monsieur le Président PRECISE que :

- Cette équipe de 24 volontaires en service civique sera mobilisée de janvier 2019 à juillet 2019.
- L'objectif principal de l'intervention des volontaires demeure de favoriser tout au long du semestre la venue des habitants sur les Parcs, de leur donner envie de découvrir les lieux, d'inscrire l'usage de ces lieux dans la vie quotidienne ;
- Il s'agira en particulier de :
 - Sensibiliser et révéler à la population locale l'existence des parcs constituant la Chaîne des parcs.
 - Faciliter l'appropriation des parcs par les habitants par l'intermédiaire d'animations et de supports de communication.
 - Contribuer à l'organisation de la troisième édition de « la Fête de la Chaîne des parcs ».
- Il s'agira en 2019 de travailler beaucoup plus et très en amont avec les réseaux associatifs et intervenants de proximité ;
- Les 24 volontaires seront répartis en petites équipes de 4 volontaires, par parc ou territoire :
 - Parc intercommunal Marcel Cabiddu à Wingles ;

- Parc des Berges de la Souchez ; ✓
 - Parc des Îles – Aquaterra à Hénin-Beaumont ; ✓
 - Parc « Artois Sud » incluant le Parc d’Olhain et les terrils jumeaux d’Haillicourt ; ✓
 - Parc Centralité (Base du 11/19 à Loos en Gohelle, Parc du Louvre-Lens et Parc des Glissoires à Avion) ;
 - Parc de la Vallée de la Lawe. ✓
- Toutes les équipes participeront activement et de manière transversale, à la création de supports de communication et à la préparation de la troisième édition de la Fête de la Chaîne des parcs.
 - Unis-Cité prendra en charge la mise en place administrative et juridique de l’opération, la sélection, le recrutement et l’encadrement général des jeunes. De son côté, le Pôle Métropolitain, en lien étroit avec les responsables des différents parcs, pilotera l’opération avec Unis-Cité, participera au recrutement des jeunes et animera un réseau de « tuteurs » identifiés parmi les techniciens (des EPCI, du Département, des acteurs, etc) ayant la responsabilité des différents parcs et cheminements.
 - La charge pour le budget du PMA sera pour l’édition 2019 de 56.312 euros, soit 3.000 euros de plus qu’en 2018 compte tenu du nombre supérieur de missions proposées (24 au lieu de 20) ;

Il est rappelé que le Service Civique est un engagement volontaire, encadré par la Loi, au service de l'intérêt général, ouvert aux 16-25 ans (élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap). Ce statut est accessible sans condition de diplôme, pour des missions comprises entre 6 et 12 mois, (24 à 35 heures par semaine), non reconductibles et rémunérées à 470,14 € par mois (pris en charge par l’Etat) (+ frais de transport et de repas + allocation sur critères sociaux) ;

RAPPELANT que cette délibération pourra faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l’Etat et de sa publication ;

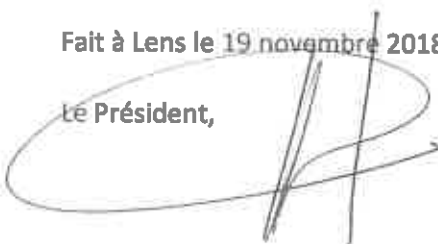
APRES en avoir délibéré ;

à l’unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention 2018/2019 avec l’association Unis-Cité et à verser la subvention qu’elle prévoit

Fait à Lens le 19 novembre 2018

Le Président,




ELECTION DU 3EME VICE-PRESIDENT

L'an deux mille dix-huit, le lundi 19 novembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHÉUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 12

Nombre de votants : 14

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 2
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 2
- Nombre de membres titulaires absents : 8

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Laurent Duporge, Nadine Lefebvre, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Jean-Marc Tellier, Alain Wacheux, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune, Bruno Troni suppléé par Yves Terlat.

Membres titulaires ayant donné procuration : Bernard Blondel ayant donné procuration à Bernard Baude, Michel Dagbert ayant donné procuration à Alain Wacheux.

Membres titulaires absents : Bernard Czerwinski, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski, François Lemaire, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Thierry Tassez, Jean Urbaniak

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU les Statuts dudit Syndicat et en particulier l'article 7 : « *Le Comité syndical élit parmi ses membres le Bureau syndical du Pôle Métropolitain.*

Le Bureau est composé d'un Président, de 4 Vice-Présidents et de 7 Conseillers représentant les membres du Syndicat Mixte.

Son fonctionnement et ses attributions sont déterminés par délibération du Comité Syndical.

Il sera procédé à une nouvelle élection des membres du Bureau syndical lors de chaque renouvellement général des instances communautaires. » ;

VU l'article L2122-10 du CGCT prévoyant qu'il y a lieu de renouveler l'intégralité du Bureau lorsqu'il y a élection d'un nouveau Président pour quelle que cause que ce soit ;

VU sa délibération N°2017/PMA0053 du 16 novembre 2017 portant élection du Président dudit Syndicat ;

VU sa délibération N°2018/PMA0066 du 20 septembre 2018 portant élection des 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} vice-présidents ;

SOUS LA PRESIDENCE de Monsieur Alain WACHEUX, Président ;

CONSIDERANT que le poste de 3^{ème} Vice-Président n'a pas été pourvu lors de la séance du 20 septembre 2018 ;

EN RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours dans les conditions fixées par le Code électoral.

Procède

à l'élection du 3^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » selon les modalités suivantes :

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Madame Nathalie DELBART se déclare candidate.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du troisième Vice-Président, sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- A obtenu :
 - Madame Nathalie DELBART : 14 voix

Madame Nathalie DELBART ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Fait à Lens le 19 novembre 2018

Le Président,

REÇU LE

29 NOV. 2018



**Sous-Préfecture
de LENS**

ELECTION D'UN 7EME MEMBRE DU BUREAU

L'an deux mille dix-huit, le lundi 19 novembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 12

Nombre de votants : 14

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 2
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 2
- Nombre de membres titulaires absents : 8

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Laurent Duporge, Nadine Lefebvre, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Jean-Marc Tellier, Alain Wacheux, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune, Bruno Troni suppléé par Yves Terlat.

Membres titulaires ayant donné procuration : Bernard Blondel ayant donné procuration à Bernard Baude, Michel Dagbert ayant donné procuration à Alain Wacheux.

Membres titulaires absents : Bernard Czerwinski, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski, François Lemaire, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Thierry Tassez, Jean Urbaniak

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU les Statuts dudit Syndicat et en particulier l'article 7 relatif au Bureau syndical ;

VU sa délibération N° 2017/PMA0053 du 16 novembre 2017 portant élection du Président dudit Syndicat ;

VU sa délibération N°2018/PMA0067 du 20 septembre 2018 portant élection des membres du Bureau ;

SOUS LA PRESIDENCE de Monsieur Alain WACHEUX, Président ;

CONSIDERANT qu'un poste de membre du Bureau n'a pas été pourvu lors de la séance du 20 septembre 2018 ;

EN RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours dans les conditions fixées par le Code électoral.

procède

à l'élection d'un membre du Bureau syndical selon les modalités suivantes :

Le Président a fait appel aux candidatures et a invité les membres du Comité syndical à procéder au vote.

Monsieur Laurent DUPORGE se déclare candidat.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletin blanc ou nul (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- A obtenu :
 - Monsieur Laurent DUPORGE : 14 voix

Monsieur Laurent DUPORGE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau syndical et immédiatement installé.

Fait à Lens le 19 novembre 2018

Le Président,



COMMUNICATIONS / DISCUSSIONS (suite et fin)

« Parcours culturels et artistiques en Artois » (volontaires en service civique dans les structures culturelles) : point sur la nouvelle édition lancée par le PMA le 5 novembre 2018

Nathalie Delbart rappelle que l'opération « Parcours artistiques et culturels en Artois » consiste à confier à des jeunes du territoire, dans le cadre de missions de service civique, le soin de venir en appui des équipements culturels pour relayer leur action à l'égard des publics les plus fragiles.

Cette opération permet de fédérer les structures culturelles du territoire, les grands équipements comme les acteurs de proximité, autour d'un projet commun.

Cette deuxième édition a été lancée par un forum de recrutement le 17 octobre 2018 après-midi à la Maison Syndicale, en présence des structures culturelles partenaires.

Cette année, la mission durera 8 mois, jusqu'en juin 2019.

A l'issue du Forum de recrutement du 17 octobre, 20 volontaires ont été sélectionnés puis répartis par binômes dans les structures accueillantes.

- Il y a 9 filles et 11 garçons ;
- 5 sont issus de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, 5 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 7 de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, et 3 habitent l'Arrageois ;
- La moitié d'entre eux sont âgés de 17 à 20 ans et l'autre moitié de 21 à 25 ans ;
- Presque la moitié d'entre eux ont suivi des études supérieures ;
- Les autres sont titulaires du BAC ou d'un CAP ;
- L'un des jeunes est en décrochage scolaire et saisit dans cette mission de service civique l'opportunité de se relancer.

Le nombre de volontaires engagés a ainsi été doublé par rapport à la saison dernière et le nombre de structures culturelles partenaires est passé de 9 à 14.

La répartition est la suivante :

- 2 volontaires accueillis au Bookkafé (Bruay), en partenariat avec Labanque (Béthune) ;
- 2 volontaires accueillis au service culturel de Noyelles-Godault, en partenariat avec Droit de Cité (Aix-Noulette), qui accueille également 2 autres volontaires ;
- 2 volontaires accueillis au service culturel de Bruay-la-Buissière, en partenariat avec la Comédie de Béthune ;
- 2 volontaires accueillis à l'Escapade (Hénin-Beaumont), en partenariat d'une part avec Ose Arts 1 (Carvin) qui accueille également 2 volontaires et le 9-9bis (Oignies) d'autre part, qui accueille également 2 volontaires ;
- 2 volontaires accueillis à la Cité des Electriciens (Bruay), en partenariat avec Culture Commune (Loos-en-Gohelle) ;
- 2 volontaires accueillis au service culturel de Harnes, en partenariat avec le Louvre-Lens et le service culturel de Sallaumines, qui accueille également 2 volontaires.

Les jeunes ont démarré leur mission le 5 novembre avec 2 semaines d'initiation à la médiation culturelle et de rencontres avec des professionnels de la culture.

Ils ont également commencé un travail sur la communication de l'opération : un site Internet dédié est en construction, ils réfléchissent également à la création d'un logo et à la réalisation d'un reportage vidéo tout au long de leur mission.

Les jeunes vont ensuite, dans quelques jours, démarrer leur mission sur le terrain.

Point sur la composition des Groupes thématiques d'élus du PMA

Alain Wacheux rappelle que depuis la création du PMA en 2016, des groupes thématiques d'élus ont été mis en place au sein du Comité syndical afin d'échanger et de travailler, en format plus restreint, sur les grandes questions du territoire. Ces groupes inspirent et pilotent les différentes actions du PMA dans les différents domaines. Ils se réunissent selon leur agenda propre.

La séance du jour donne un aperçu du résultat des travaux de certains d'entre eux.

Les groupes thématiques existants et leur élu pilote respectif sont les suivants :

- « Chaîne des Parcs » : Christophe Pilch
- « Santé » : Bruno Troni
- « Culture et participation des habitants » : Nathalie Deibart
- « Territoires intelligents / Numérique » : Olivier Gacquerre
- « Energie, Economie, Troisième Révolution Industrielle » : Jean-François Caron
- « Habitat / Logement » : Nadine Lefebvre

La composition du comité syndical a connu quelques évolutions. Par ailleurs, certains élus ont émis le souhait de pouvoir participer à d'autres groupes thématiques que celui dans lequel ils s'étaient inscrits au départ.

Aussi, chacun des membres, titulaires comme suppléants, du Comité syndical du PMA est invité à compléter le « formulaire » qui figure dans les dossiers pour s'inscrire dans les thématiques de leur choix. Il est désormais possible de s'inscrire dans plusieurs groupes. Les élus absents ce jour sont invités à faire connaître leur choix par correspondance (mail ou postale) adressée au PMA.

Le Président rappelle enfin, qu'à l'initiative des présidents des 3 Agglomérations et du Département, il est possible d'associer à ces groupes thématiques d'autres élus des Conseils communautaires ou du Conseil départemental qui seraient compétents dans les domaines considérés, sans pour autant être élus au PMA. C'est déjà le cas pour les groupes thématiques Culture et Chaîne des Parcs par exemple.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 17 heures.

Fait à Lens le 19 novembre 2018

Le Président,



1

2

3